

PROFESSIONAL ADVANCED

Finition mono-composant transparente

FICHE TECHNIQUE

DESCRIPTION

PROFESSIONAL ADVANCED est un **revêtement transparent sans biocide** à base de silicone. Assure un film parfaitement lisse et brillant qui facilite l'élimination des organismes salissants sur la coque entre 24 et 36 mois. Convient à tous **types de supports** préalablement préparés avec le PROFESSIONAL EPOXY PROTECT et le PROFESSIONAL ADVANCED PRIMER (voir nos fiches techniques).
Peut être également utilisé pour des retouches sur des surfaces endommagées.

Diluant **Dilution** : La dilution n'est pas recommandée car elle peut compromettre l'efficacité du produit si l'épaisseur requise n'est pas appliquée.

Nettoyant Du xylène peut être utilisé pour le nettoyage du matériel.

État de surface **ANCIEN ANTIFOULING** : Éliminer l'antifouling et les primaires par sablage ou ponçage mécanique afin de revenir sur le support à nu.



PRIMAIRES : Les informations relatives à la préparation des supports nus sont décrites dans les Fiches Techniques des primaires PROFESSIONAL EPOXY PROTECT ou PROFESSIONAL ADVANCED PRIMER.

ANCIEN PROFESSIONAL ADVANCED SYSTEM :
Éliminer le système complet par décapage avec le PROFESSIONAL REMOVER afin de revenir sur le support recouvert du PROFESSIONAL EPOXY PROTECT.

INSTRUCTIONS D'UTILISATION

Mélange Bien mélanger avant utilisation



Épaisseur sèche (DFT) 150 microns secs au rouleau spécifique/brosse (225 à 330 microns humides)

RECOMMANDATIONS



Conditions

Température : 10-30°C. Bien ventiler pendant l'application. Travailler par temps sec.
Humidité ambiante : ≤ 90%,
Température ambiante : ≥ 5°C et au moins 3°C au-dessus du point de rosée, afin d'éviter le phénomène de condensation.



Méthodes d'application

Rouleau **spécifique** ou brosse uniquement

Nombre de couches

Appliquer 1 seule couche de 150 microns secs pour 24 à 36 mois d'efficacité.
Appliquer une couche supplémentaire dans les zones de forte abrasion telles que la ligne de flottaison.

PROFESSIONAL ADVANCED

Finition mono-composant transparente

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

	Séchage	Sec au toucher : 6 heures à 10°C 3 heures à 20°C 1,5 heures à 30°C	Sec en profondeur : 12 heures à 10°C 6 heures à 20°C 3 heures à 30°C
	Délai surcouchage (par lui-même)	Minimum : 12 heures à 10°C 6 heures à 20°C 4 heures à 30°C	Maximum : 48 heures
	Délai mise à l'eau	Minimum : 18 heures à 10°C 12 heures à 20°C 12 heures à 30°C	Maximum : Pas de durée maximale.
	Pouvoir couvrant théorique	Rouleau/brosse : 7 m²/L par couche	
	COV	COV 242g/L	
	Couleurs	Transparent	

INFORMATIONS GÉNÉRALES

	Stockage	Durée de stockage : 12 mois minimum dans l'emballage non ouvert. Éviter l'exposition à l'air et à des températures extrêmes. Pour bénéficier de la durée de vie maximum de ce produit, refermer parfaitement après usage et conserver entre 5°C et 35°C. Ne pas exposer au soleil. Ce produit doit être stocké dans des récipients hermétiquement clos. Pour éviter toute usure prématurée, respecter les épaisseurs déposées indiquées. La température du produit doit être comprise entre 5°C et 35°C. La température ambiante doit être comprise entre 5°C et 35°C.
	Transport	Ce produit doit être transporté dans des récipients hermétiquement clos.
	Péremption	2 ans

Ne jamais brûler ou poncer à sec un antifouling.

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Lire attentivement les conseils de sécurité indiqués dans la section Hygiène et Sécurité de nos Fiches de Données de Sécurité (disponibles sur notre site ou sur demande). Les informations données dans cette fiche ne sont pas exhaustives et peuvent être modifiées lorsque cela est nécessaire.

Élimination des déchets : Ne pas jeter les bidons vides ou les résidus de peinture dans les égouts. Utiliser les poubelles mises à votre disposition. Il est conseillé de laisser durcir les résidus de peinture avant de les jeter. Les résidus de ce produit ne peuvent être jetés avec les déchets ménagers ou dans une déchetterie sans autorisation. L'élimination de ces déchets doit être effectuée selon la réglementation locale en vigueur.